Commune d'AUBIGNAS
Compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2015

Présents :

Christian BOSQUET, Émilie BORDE, Dominique LAVANDIER, Serge CAMPANA, Nathalie RODRIGUES de JESUS, Serge VILLARD, , Frédéric CHALANCON, . Jérôme DIMEGLIO

Absents excusés **:** Sébastien BRUN, Anne CHAUMAZ, Jean-François GUILBERT qui ont donné pouvoir à Christian BOSQUET, Émilie BORDE, Nathalie RODRIGUES de JESUS

Ordre du jour :

1°/ Intervention du Pays d'Art et d'histoire sur la charte paysagère
2°/ Délibération pour modification budgétaire (taxe aménagement)
3°/ Délibération subvention travaux voirie Sceautres
4°/ Délibération pour groupement commande au sein de la CCRH
5°/ Délibération augmentation temps de travail ATSEM
6°/ Dégâts orages 2015
7°/ Délibération pour adhésion au Syndicat du bassin de l'Escoutay
8°/ Divers : Loi NOTRE (Rapprochement Communauté de communes) –PLUI – Dossier accessibilité – cafés littéraires - ALVR

Christian BOSQUET, maire, introduit le conseil et donne la parole aux 2 représentants du Pays d'Art et d'histoire : Roselyne BERNARD (élue) et Valentin RABIER (Chargé de missions du PAH).

1°/ Intervention du Pays d'Art et d'Histoire sur la charte paysagère

Le Pays d'art et d'histoire, c'est :

- Un territoire qui représente 38 communes et plus de 50000 habitants.
- Quatre communautés de communes qui se sont associées dans un projet commun : Barrès-Coiron, Berg et Coiron, Rhône-Helvie, du Rhône aux gorges de l'Ardèche.
- Un porteur de projet : le Syndicat mixte du Vivarais méridional (SMVM)).
- Un label attribué en juillet 2011 par le Ministère de la Culture et de la communication sur la base d'un patrimoine riche et varié, qui comprend plus de 80 éléments protégés au titre des Monuments historiques.

La charte de paysage est une démarche volontaire et contractuelle permettant de répondre aux attentes des citoyens en matière de préservation de la qualité du cadre de vie. Elle rassemble les élus qui définissent un projet qualitatif pour le devenir des paysages, dans le respect du patrimoine et des caractéristiques du territoire. Elle permet une vision globale et à long terme et produit des outils pour qualifier les aménagements. Son objectif est de renforcer, préserver et pérenniser les caractéristiques locales qui identifient le territoire.

3 phases d'élaboration : Le diagnostic, le projet, les actions

Lors de ce conseil c'est la synthèse de la phase 1 (le diagnostic) qui nous a été présentée.

L'ensemble du document de synthèse a été donné à chaque conseiller municipal.

Suite à cette présentation, Christian BOSQUET, a fait valider le compte rendu du conseil municipal précédent.

2°/ Délibération pour modification budgétaire (taxe aménagement)

Il s'agit de rembourser un trop perçu sur la taxe d'aménagement pour une somme de 1799 €.
La taxe doit être reversée au trésor public et prise sur le budget investissement.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3°/ Délibération subvention travaux voirie Sceautres

Il convient, par cette délibération, de participer aux travaux de voirie réalisés par la commune de Sceautres sur la route du Coiron.
Montant de la subvention attribuée : 2500 €.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

4°/ Délibération pour groupement de commande au sein de la CCRH

Délibération relative à la création d'une commission d'appel d'offres du groupement de commandes constituée entre l'EPCI Rhône-Helvie et ses communes membres pour la passation de marchés publics d'assurances, de fournitures administratives et d'entretien.
Les représentants de la commission seront : Serge Campana et Serge VILLARD.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5°/ Délibération pour augmentation du temps de travail de l'ATSEM

Suite aux différentes missions attribuées à l'ATSEM, le maire propose une augmentation du temps de travail qui passe de 25h à 25h30.
Adoptée à l'unanimité.

6°/ Dégâts d'orages 2015

Suite aux intempéries de septembre 2015, des glissements de terrain ont eu lieu sur différents point de la commune : le Bouchet, le cimetière, la route de la Fare …
Les routes du secteur des Combes ont, une nouvelle fois, été très endommagées
Le conseil donne pouvoir au maire pour déposer des demandes de subventions auprès de l'état et du conseil départemental.
Une démarche de classement de la commune en catastrophe naturelle a été effectuée.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

7°/ Délibération pour adhésion au Syndicat du bassin de l'Escoutay

Une délibération est adoptée pour adhérer au syndicat de l'Escoutay.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

8°/ Divers :

Loi NOTRe : Loi du 7 août 2015 portant **N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **Ré**publique
Le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants permettra d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie d'aujourd'hui, plus étendus que ceux d'hier. Il s'accompagne d'un mouvement d'augmentation des compétences des intercommunalités (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public), qui permettra la diminution du nombre de syndicats intercommunaux (13 700 actuellement) et génèrera des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens comme l'eau, les déchets ou les transports.

Un rapprochement des communautés de communes n'atteignant pas le seuil de 15000 ha est donc obligatoire. C'est le cas de Rhône Helvie
Les maires ont été invités par le Préfet à réfléchir à une fusion la plus pertinente possible sur notre territoire
Le préfet prendra une décision la semaine du 15 au 17 octobre pour un mariage prévu au 31/03/2016 et une mise en place effective le 01/01/2017
PLUI : Suspension de la procédure de transfert de compétence portant sur « l'élaboration, la révision et le suivi du plan local d'urbanisme » par la communauté de communes Rhône Helvie.
Cette suspension fait suite à l'application de la loi NOTRe

Dossier accessibilité : présentation du dossier accessibilité de la mairie d'Aubignas aux services de l'état, des bâtiments recevant du public.
Ces bâtiments sont : l'école, la mairie, la salle le préau, la cantine et l'église.
Pour chaque bâtiment un état des lieux, une proposition de travaux et un agenda ont été réalisés.

Cafés littéraires : l'accueil d'Yves BICHET se fera vendredi 2 octobre à 20h30 salle le Préau

ALVR : Monsieur le Maire propose la reprise de la gestion du logement situé quartier de la cantonne
Une cotisation de solidarité pourra être versée à l'ALVR par la commune.

Guide de l'Office de Tourisme : Le tarif de l'aire des camping-cars sera modifié sur l'édition 2016.

Sortie de l'école : Un problème de circulation a été signalé à proximité de l'école aux heures d'arrivée et de sortie des élèves.
Les réponses à cette problématique ne sont pas faciles à trouver compte tenu de la situation de l'école et de la mairie.
L'étude pour la création d'une zone piétonne à cet endroit est à envisager.

Prochain conseil : le vendredi 6 novembre 2015 à 20H30.